



RESIDENCE AUTONOMIE

*La résidence Autonomie de Gençay
est située au cœur de la ville où tous les services publics sont
à proximité : médecin, pharmacie, opticien, banque,
boulangerie, mercerie, fleuriste, tabac-presse, supermarché,
marché, etc...*



Résidence Autonomie

Résidence du Parc

1 Cité de la Roche 86160 Gençay

Tél : 05/49/59/32/26 - Fax : 05/49/59/56/28

Email : contact@ehpadgençay.fr



Des Elus à votre Ecoute

Le Maire de la commune de Gençay avec son Conseil Municipal s'efforcent de répondre à leur population vieillissante et défendent le désir des Aînés de vivre dans leur pays d'origine.

L'investissement permanent de l'Equipe de la Résidence Autonomie, vous assure une vie paisible.

Une Equipe qui vous entoure

La Directrice de la Résidence Autonomie et toute son Equipe vous remercient de la confiance que vous leur accordez.

Vous serez accueilli par un Personnel compétent qui tentera de vous permettre de conserver votre autonomie de façon sereine et qui sera à votre écoute pour vous apporter du réconfort, du soutien, dans un environnement chaleureux et convivial.

Tarifs

Loyer au 1^{er} Février 2023 :

- Pour une personne seule : 665.74 €
- Pour un couple : 676.97 €

(sont compris dans ces tarifs les charges telles que l'eau, l'électricité, le chauffage, les ordures ménagères).

Présentation de l'Etablissement

La Résidence Autonomie (ex-Foyer-Logement) est un établissement public, elle a pour mission l'hébergement des personnes âgées autonomes seules ou en couple.

Implanté en bordure d'un lotissement non loin de la route de Civray, à mi-chemin entre Poitiers et Civray, elle offre un choix de vie dans un milieu rural.

L'établissement est sur trois niveaux, largement ouvert sur la nature environnante et est constitué de 31 appartements d'une superficie de 33 m² avec une salle d'eau (douche, wc, lavabo), d'une kitchenette, d'une chambre et d'un espace de vie.

Dans « votre appartement » vous êtes « chez vous », vous y recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez. A tout moment vous pouvez sortir pour aller vous promener, seul, avec d'autres résidents, des amis, vos proches.

Le dossier d'admission à la Résidence Autonomie est étudié avec le Résident, sa famille et par la Direction.

En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides (Allocation Personnalisée d'Autonomie - Aide Personnalisée au Logement).

La restauration

Le service de restauration est à votre disposition tous les midis du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

Les repas sont servis dans la salle à manger de la Résidence Autonomie.



Vous bénéficiez d'une alimentation traditionnelle préparée avec beaucoup de goût. Vous avez la possibilité de changer de plat si le menu du jour ne vous convient pas.



L'animation et les loisirs

L'animation repose essentiellement sur le plaisir de partager un moment de façon conviviale.

Le Personnel est à votre écoute pour vous apporter du bonheur, il vous proposera des activités variées :

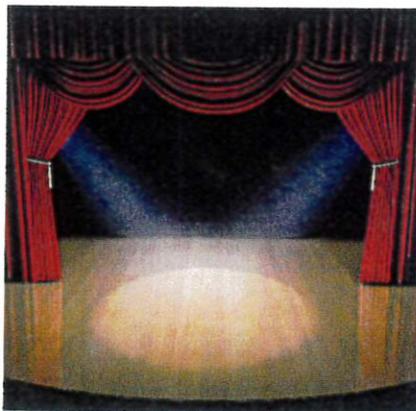
- peinture, jeux de société, loto, activité physique adaptée, sorties extérieures,...
- Le mardi : 1 semaine sur 2 la belote avec le club des aînés de Gençay, messe une fois par mois, activité mémoire



Le service santé

Les deux Résidences sont en partenariat avec le Centre Culturel, La Maison Familiale Rurale de Gençay qui proposent ponctuellement des animations comme : des expositions, des pièces de théâtre.. Vous serez informé des prestations, vous pourriez être accompagné afin d'y participer. De même, la Direction vous informera d'animations prévues à la Résidence Géraud de Pierredon auxquelles vous pourriez participer.

LES EXPOSITIONS
EXPOSITIONS
POSITIONS
POSITIONS
LES EXPOSITIONS
EXPOSITIONS
POSITIONS
POSITIONS



Chaque Résident conserve le libre choix de son médecin traitant, services médicaux et paramédicaux dont il peut avoir besoin.

La Résidence Autonomie travaille en étroite collaboration avec le CHU pour les besoins de soins gériatriques spécifiques.

La Résidence du Parc et la Résidence Géraud de Pierredon (EHPAD) de Gençay ont signé une convention afin d'assurer votre devenir selon l'évolution de votre état de santé. Ainsi, en cas d'hospitalisation, si votre état de santé ne vous permet pas de revenir directement dans votre appartement, vous pouvez être accueilli en Hébergement Temporaire le temps de vous rétablir.

Si votre état de santé ne vous permet plus de rester à la Résidence Autonomie, vous serez prioritaire pour intégrer la Résidence Géraud de Pierredon en Hébergement Permanent.

La Direction des deux résidences, votre médecin traitant ainsi que le médecin coordonnateur de l'EHPAD, sont en étroite relation afin de maintenir votre autonomie par la demande d'APA (Allocation de la Perte d'Autonomie) et autres aides possibles à la Résidence Autonomie comme l'ADMR, l'APEF, etc.

Les autres services

La bibliothèque est ouverte à tous



La salle de gymnastique est à la disposition des Résidents.



La coiffeuse, l'esthéticienne, le pédicure, les ministres des cultes se déplacent à votre demande.

La résidence autonomie dispose d'un service de gardiennage 24h/24.

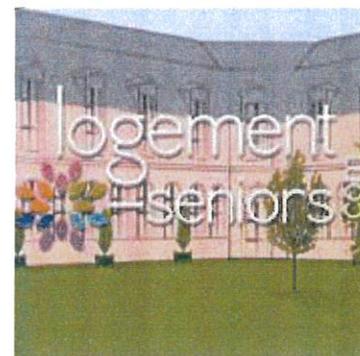
Numéros de Téléphone Utiles

- *Allo Maltraitance des personnes âgées et/ou personnes handicapées (ALMA) :05/49/52/20/27*
- *Conseil Départemental : 05/49/55/66/00 (APA)*
- *Mr Jacques HENRY référent qualifié personne âgées : alzheimer.vienne@laposte.net*

Vivre dans une résidence autonomie

permet de :

- *continuer à vivre de manière indépendante ;*
- *bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;*
- *utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations... ;*
- *avoir un loyer modéré.*





Nos Aînés,

A votre sagesse, vous avez joint Savoir et
Générosité.

Vous suscitez le respect, car vous nous avez
sauvés...

Merci pour notre Liberté.

Vos gestes sont pleins de symboles...

Vous êtes le miroir de notre Vie : cette grande
Ecole !

Pour tous vos efforts dont nous récoltons les
fruits.

Nous vous rendons hommage chaque jour.

*L'établissement prévoit au profit des Résidents
l'assurance de responsabilité civile en leur qualité de
particulier. Il prévoit également les risques contre
l'incendie, le vol et le dégât des eaux concernant les
effets et objets personnels des Résidents.*

Prestation linge.

Une prestation linge vous est proposée pour 30€ par mois.

Repas :

*Déjeuner pour les résidents de la Résidence
Autonomie : 8 €*

*Déjeuner pour les personnes extérieures qui prennent
régulièrement leur repas à la Résidence
Autonomie : 10 €*

Déjeuner pour les invités des résidents : 15 €

Repas enfant (jusqu'à 10 ans) : 8 €

Direction et Personnel

Le Maire



M. François Bock

La Direction



Mme Valérie Girard

Directrice



*Mme Valérie
Bachelier
Concierge*



*Mme Vanessa
Memin
Concierge*



Mme Caroline Gatelier



M. Benoît Mesmin